



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 22 juillet 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 9 juillet et le 22 juillet 2025

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Construction d'une usine de dépollution de ballons d'eau chaude et de banques frigorifiques à Saint-Romain en Gal (69)
- Évolutions du plan local d'urbanisme (PLU) (Révision allégée N°1 et Modification N°1) de la commune de Cros (63)
- Création d'une zone d'activité économique dénommée "Parc Industriel Ouest 3" à Oyonnax (01)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Aiton (73)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Villers (42)
- Poursuite de l'exploitation et extension de la carrière de Grand Gar, sur la commune de Chaumont-le-Bourg (63)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Christophe-sur-Dolaison (43) dans le cadre d'une déclaration de projet pour permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Colombier-le-jeune (07)
- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Eloy-les-Mines (63)
- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Hautes Terres Communauté (15)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Création d'une plateforme de traitement de terres polluées à Pont-du-Château (63)
- Modification de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Cassine sur la commune de Chambéry (73)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Péronnas (01)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Huez (38)

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- Modification du plan de prévention du risque mouvement de terrain (PPR-MT) du bassin du Puy-en-Velay sur les communes de Aiguilhe, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Polignac et Vals-près-Le-Puy (43)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>